

## BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS.

Le présent avis fait foi qu'en vertu d'un bref daté le dix-huitième jour d'août 1923 et adressé à Ainslie Wright, de Renfrew, province de l'Ontario, avocat, pour l'élection d'un député devant servir à la Chambre des Communes du Canada pour le district électoral de Renfrew-Sud au lieu et place de l'honorable Thomas Andrew Low, de la ville de Renfrew, manufacturier qui a accepté un office d'émoluments retribué sous la couronne, l'honorable Thomas Andrew Low a été rapporté élu.

Donné sous mon seing et sceau d'office à Ottawa, ce septième jour de septembre 1923.

JULES CASTONGUAY, [L.S.]

*Sous-directeur général des élections.*

A W. B. NORTHRUP, écuyer, C.R.

Greffier de la Chambre des Communes,  
Ottawa.

## BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS.

Le présent avis fait foi qu'en vertu d'un bref daté du dix-huitième jour du mois d'août 1923, et adressé à J. Simpson Harris, de Pictou, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, haut-shérif, pour l'élection d'un député devant servir à la Chambre des Communes du Canada pour le district électoral de Pictou, au lieu et place de l'honorable Edward Mortimer Macdonald, qui a accepté un office d'émoluments retribué sous la couronne, l'honorable Edward Mortimer Macdonald, de la ville de Pictou a été rapporté élu.

Donné sous mon seing et sceau d'office à Ottawa, ce dixième jour de septembre 1923.

JULES CASTONGUAY, [L.S.]

*Sous-directeur général des élections.*

A W. B. NORTHRUP, écuyer, C.R.

Greffier de la Chambre des Communes,  
Ottawa.

## BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS.

Le présent avis fait foi qu'en vertu d'un bref daté du 12 septembre 1923, et adressé à Joseph Knight Morton, de Winnipeg, dans la province du Manitoba, pour l'élection d'un député devant servir à la Chambre des Communes du Canada, pour le district électoral de Winnipeg-Nord, au lieu et place de Edward James McMurray qui a accepté un office d'émoluments retribué sous la couronne, Edward James McMurray, de Winnipeg, avocat, a été rapporté élu.

Donné sous mon seing et sceau d'office à Ottawa, ce cinquième jour de novembre 1923.

O. M. BIGGAR, [L.S.]

*Directeur général des élections.*

A W. B. NORTHRUP, écuyer, C.R.

Greffier de la Chambre des Communes,  
Ottawa.

## BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS.

Le présent avis fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection daté du 2 novembre 1923 et adressé à James Hall, de Halifax, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, shérif, pour l'élection d'un député devant servir à la Chambre des Com-